

Les échevins seraient élus par toute la population comme le maire

La Chambre recommande d'enlever le vote par quartiers



L'OUVERTURE officielle du kiosque de renseignements, érigé sur le boulevard Bernard, près du rond-point de la route 9, sous les auspices du comité touristique de la Chambre de Commerce du comté, avec la collaboration du gouvernement provincial et du conseil municipal, a eu lieu lundi après-midi, en présence des dignitaires de la cité et des représentants des groupes sociaux. On reconnaît ici, dans l'ordre habituel, M. Alphonse Paradis, représentant le conseil 2174 des Chevaliers de Colomb, l'hon. Bernard Pinard, député du comté et ministre de la Voirie, M. Robert Prévost, sous-ministre adjoint au ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche, le pro-maire de la cité, l'échevin Philippe Bernier et M. Grégoire Mercure, président des fêtes du 150^e anniversaire.

DRUMMONDVILLE (J.P.C.) — La Chambre de Commerce du comté de Drummond, dont M. Maurice Sigouin est le président, a présenté lundi soir au Manoir Drummond, son mémoire annuel aux autorités municipales, dans lequel elle recommande aux autorités d'entreprendre une étude qui aurait pour effet d'enlever les divisions de quartiers et de permettre aux échevins d'être élus à la grandeur de la cité, tout comme le premier magistrat.

Cette mesure aurait pour effet de donner la chance à tous ceux qui sont qualifiés, de pouvoir se présenter au conseil et de rendre également plus démocratiques les élections municipales. Le mémoire est rédigé en cinq points : la promotion industrielle, touristique et commerciale, l'urbanisme et la taxation.

La Chambre est également d'avis que la cité devrait se porter acquéreur des terrains situés sur la rive nord près de la rivière St-François, à l'est de la voie ferrée et que des nouparlers devraient être entamés avec la Southern Canada Power quant au prix du terrain qui lui appartient.

Dans le but de desservir de façon plus pratique le site industriel Janelle, la Chambre recommande la construction d'un pont sur la rue Cormier et suggère également de remédier aux dommages causés par la gelée sur le pavage déjà existant avant de le recouvrir d'une nouvelle couche d'asphalte puisque cette arête restera la principale dans ce secteur.

Un autre point sur lequel

la Chambre insiste beaucoup est l'amélioration de l'aéroport municipal à St-Nicéphore, afin que la cité puisse obtenir un jour le octroi par le gouvernement fédéral de façon à pouvoir compléter l'aménagement de cet aéroport.

L'échevin Philippe Bernier, pro-maire de la cité qui représentait S. H. le maire Marier, a trouvé que ce mémoire contenait d'excellentes suggestions, et félicita les membres de la Chambre pour leur beau travail. Il fit remarquer que le conseil ne pouvait tout faire en un temps record, puisque tout cela demande de forts déboursés, et qu'en somme, c'était avec l'argent des contribuables que le conseil pouvait exécuter tous ces travaux.



Après-midi, le greffier de la cité, M. Louis-Philippe Langevin, procédait à l'assèmentation des nouveaux évaluateurs de la cité pour les trois prochaines années. Lundi soir, les membres du conseil avaient accepté l'engagement du Bureau d'évaluation et Immeubles Ltée, pour une période de trois ans, à compter de la présente année et jusqu'en 1967. On voit ici, M. A. lanzo Malouin, président de la firme, au moment de son assèmentation, en présence des échevins André Cloutier et Adélard Michaud et du greffier de la Cité. Les autres membres de la firme qui ont également été assèmentés, sont MM. Alain David, secrétaire, Gérard Poirier, Rach Daneau, Pierre Lemieux et Denis Messier.

Notre province est la seule à investir autant d'argent au domaine touristique

DRUMMONDVILLE (J.P.C.) — Lors de l'inauguration officielle du kiosque de renseignements touristiques lundi après-midi sur le boul. Bernard près du rond-point de la route 9, sous les auspices du comité touristique de la Chambre de Commerce du comté, avec la collaboration du gouvernement provincial et du conseil municipal, a eu lieu lundi après-midi, en présence des dignitaires de la cité et des représentants des groupes sociaux. On reconnaît ici, dans l'ordre habituel, M. Alphonse Paradis, représentant le conseil 2174 des Chevaliers de Colomb, l'hon. Bernard Pinard, député du comté et ministre de la Voirie, M. Robert Prévost, sous-ministre adjoint au ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche, le pro-maire de la cité, l'échevin Philippe Bernier et M. Grégoire Mercure, président des fêtes du 150^e anniversaire.

Imposant édifice construit par la librairie Ferland

DRUMMONDVILLE (J.P.C.) — Un imposant édifice sera bientôt élevé à l'angle des rues Lindsay et Des Forges, alors que M. Jean-Guy Ferland, président de la librairie Ferland, de cette ville, construira un édifice de deux étages de 40 x 92 pieds avec espaces libres pour bureaux au second plancher. Le contrat pour la construction de cet édifice a été accordé à la firme A. Fortin Construction Limitée pour la somme de \$63,000 et la construction débutera dès que la fonte de taxis aura quitté les lieux.

On se souvient que la librairie Ferland, établie depuis 8 ans dans notre ville, avait été la proie des flammes durant la nuit du 30 au 31 décembre dernier alors que son président était en voyage de noces. L'édifice avait été complètement détruit et depuis, la librairie occupait des locaux temporaires dans le sous-sol de l'édifice de la compagnie de téléphone Bell, rue Lindsay.

Cette construction améliorera grandement ce quartier du haut de la ville car l'emplacement était pratiquement vacant depuis nombre d'années, étant temporairement occupé par une compagnie de taxis qui devra maintenant quitter les lieux pour faire place à cet imposant édifice, près de la voie du Pacifique Canadien.

Part active de la Société historique aux fêtes

DRUMMONDVILLE (J.P.C.) — Dans un communiqué que nous a fait parvenir la Société historique de Drummondville, nous constatons que celle-ci a pris une part active aux célébrations des fêtes du 150^e anniversaire par la tenue d'expositions d'arts culturels et de documents historiques, grâce à la collaboration de la Caisse populaire St-Frédéric qui avait mis à sa disposition les locaux nécessaires pour la présentation de ces expositions qui ont attiré des milliers de personnes.

Dans un rapport détaillé, le document mentionne que 35 personnes ont collaboré à cette exposition du 11 janvier dernier et qui se poursuivait durant 13 jours, par la fourniture de documents, photographies ou objets divers, 145 documents historiques (manuscrits) ont été exposés; 463 photographies anciennes; 83 objets historiques; 21 livres anciens et 12 notes explicatives accompagnant ces photos.

L'ouverture de cette exposition fut d'abord marquée par le dévoilement d'un portrait du général Frederick George Heriot, peint en 1848 par un cousin du général, George Heriot, et gracieusement prêté par le musée McCord de l'université McGill. L'année du général et d'autres armes lui ayant appartenu entouraient sa photo.

Plusieurs orateurs adressèrent la parole au cours de la cérémonie d'ouverture, après le discours de bienvenue de M. Jacques Denault, vice-président de la Société qui agitait comme maître de cérémonies. Il fit l'éloge du fondateur et adressa des remerciements au frère Côme St-Germain pour le travail de recherches qu'il s'était imposé depuis plusieurs années afin de doter Drummondville d'une histoire de ses débuts basée sur des documents authentiques.

Au nombre des autres activités de la Société historique depuis le début de l'année, on mentionne une conférence de presse donnée par le frère Côme, F.C.C., devant les membres de l'Association générale des étudiants de Drummondville, une causerie présentée par M. Ivan Millar devant plusieurs "Boys Scouts" sur les débuts de la ville, et la présentation de la Société aux cérémonies du 100^e anniversaire de l'église Anglicane St-George par M. et Mme Larry Ball, le frère Côme et MM. Ferdinand Smith et Leslie Millard, de même qu'à la messe pontificale de Mgr Gaston Hains, évêque auxiliaire de St-Hyacinthe et le premier enfant de Drummondville à être sacré évêque.

Le document de la Société historique mentionne également que des remerciements ont été adressés à la Caisse populaire St-Frédéric pour avoir mis sa galerie d'art à la disposition de la Société, ainsi qu'à son gérant, M. Ferdinand Smith et à son frère Bruno pour leur dévouement inlassable durant toute l'exposition, sans oublier M. C. Hervé Blanchard pour son concours assidu durant toute l'exposition.

Le premier tournoi de soccer remporté par le St-Bernard et le High School

DRUMMONDVILLE (C.M.) — Malgré la température incertaine, le tournoi local de soccer a remporté un succès au-delà de toutes espérances, alors que les équipes du Drummondville High School et du Collège St-Bernard remportèrent les grands honneurs des classes Juvenile et Bantam.

Le grand responsable du tournoi, le frère Leo Deschenaux, de même que les principaux organisateurs sont satisfaits du résultat obtenu. Le frère Deschenaux a pour sa part souhaité, à l'issue de la compétition, que les jeunes de Drummondville s'adonnent davantage à la pratique de ce sport et que les ligues de différents calibres soient constituées, de même que les équipes de Drummondville.

Après un parade de tous les joueurs participant au tournoi, l'ouverture officielle a été faite au terrain de soccer du collège St-Bernard par le maire de Drummondville, M. Jean-Paul Levesseur, commissaire général des fêtes du 150^e. M. Marcel Carter, représentant des Brevueges Drummond Ltée, commanditaire de la compétition, et le commissaire d'école, le frère Deschenaux, ont également participé à l'ouverture officielle du tournoi.

Commentant la tenue du tournoi, le frère Deschenaux a qualifié d'excellent le travail des officiels de la compétition, tous des Neo-Canadiens.

Formation des différents comités municipaux

DRUMMONDVILLE (J.P.C.) — Lors de l'assemblée régulière du conseil lundi soir, la première du nouveau conseil récemment élu, on a procédé à la formation des différents comités qui auront à s'occuper de l'avancement de la ville dans leur domaine respectif. Les échevins suivants ont été désignés comme suit:

- Comité des finances, achats, personnel de l'hôtel de ville et promotion industrielle: M. Antonio Godbout, président et M. Philippe Bernier, Raymond Luneau et Adélard Michaud, membres.
- Comité de police, incendie, circulation et stationnement: M. Armand Gauthier, président, et MM. André Cloutier, Rosaire Millette et Philippe Bernier, membres.
- Comité d'aqueduc et marche: M. Raymond Luneau, président et MM. Hervé Cloutier et Antonio Godbout, membres.
- Comité de construction, zonage et urbanisme: M. Adélard Michaud, président et MM. Philippe Bernier et Rosaire Millette, membres.
- Comité de l'arena, service du bien-être social: M. Hervé Cloutier, président et MM. Raymond Luneau, Armand Gauthier et Rosaire Millette, membres.
- Comité d'électricité, bâtiments et aéroport: M. André Cloutier, président et MM. Antonio Godbout, Adélard Michaud et Philippe Bernier, membres.
- Comité de voirie, services publics: M. Philippe Bernier, président et MM. Antonio Godbout, Raymond Luneau et Adélard Michaud, membres.

Plaintes d'un résident du quartier St-Pierre

DRUMMONDVILLE (J.P.C.) — Un résident du quartier St-Pierre, M. Alphonse Burney et son épouse, se sont présentés au conseil municipal lundi soir pour se plaindre des odeurs désagréables de leur voisinage sur la rue Valois et demandant au conseil de faire enquête sur une situation devenue intolérable à plus d'un point de vue.

Après avoir écouté attentivement les doléances des plaignants, l'échevin Philippe Bernier a dit qu'il avait visité les lieux et que c'était réellement une disgrâce pour la ville de tolérer une telle situation dans un secteur en voie de se développer et dont les intéressés refusent de se construire, précisément à cause de la situation actuelle.



LA COMPAGNIE DES ZOUAVES de Drummondville. Sud, dans le but d'enrégimenter les jeunes de la municipalité, avait emmené les jeunes de la formation d'un corps de jeunes cadets, et grâce à la générosité des membres honoraires de la compagnie et du conseil municipal, le rêve s'est réalisé plus tôt que prévu.



C'est pourquoi dimanche après-midi avait lieu à l'École Notre-Dame de l'Assomption, la remise des drapeaux canadien, provincial et papal aux quatre corps récemment formés, en présence des autorités religieuses et civiles de la paroisse.

Concours instrumental des fanfares amateurs samedi à East Angus

WARWICK (A.D.) — C'est samedi de cette semaine, qu'aura lieu à East Angus, le concours instrumental organisé par la Fédération des Fanfares amateurs de la province de Québec pour les musiciens des fanfares amateurs. Cette compétition se déroulera au couvent Notre-Dame de la Garde.

Des candidats sont inscrits dans les trois classes et l'on s'attend à une bonne représentation de la part des fanfares amateurs.

Dans le district judiciaire d'Arthabaska

Il existe réellement une Cour des Sessions de la Paix



DES OUVRIERS sont actuellement à mettre la dernière touche au magnifique chalet d'une valeur de \$4,000, qui sera offert comme grand prix du concours Mille Habitation des Bois-Francis, 1965-66. La Semaine des Maisons Modèles se tiendra du 15 au 23 mai prochain. Le chalet sera ouvert aux visiteurs la semaine prochaine. Il est construit sur la rue Giroux à Victoriaville.

par André DESNOYERS

VICTORVILLE — Il existe une Cour des Sessions de la Paix dans le district judiciaire d'Arthabaska. Cela on l'a toujours cru. Cependant un doute a été soulevé hier matin, dans l'esprit de nombreux avocats de la région. Le doute a fait suite à une déclaration du juge Robert Vézina qui présidait les séances de la cour du district au Palais de justice d'Arthabaska. Le magistrat Robert Vézina, du district judiciaire de la Beauce, avait obtenu cette information du bureau du Procureur général de la province. A Québec on lui avait répondu catégoriquement qu'il n'y avait pas de Cour des Sessions de la Paix d'Arthabaska. Hier, le juge Vézina faisait rapport de ce qu'on lui avait appris à Québec et il conseilla aux avocats présents de mener les enquêtes nécessaires pour éclaircir cette situation avant le prochain terme fixe au 25 mai.

1945. "Je vais vérifier," nous a-t-on répondu. Quelques minutes plus tard le représentant du Procureur général téléphona au bureau du Nouvelliste à Victoriaville pour nous informer qu'il existait de fait une Cour des Sessions de la Paix dans le district d'Arthabaska. Une heure plus tard, après avoir consulté les dossiers, il nous apprenait que la Cour des Sessions de la Paix a été créée à Arthabaska par un arrêté en conseil, portant le numéro 4738, en date du 7 décembre 1944. Par suite, soit le 30 décembre 1944, par un arrêté en conseil, on nommait Me Joseph Marier, de Drummondville, juge de la Cour des Sessions de la Paix.

Voilà ! Il n'y a plus de doute possible. Des copies des documents mentionnés au paragraphe précédent seront envoyées au juge Robert Vézina pour démentir la fausse information qu'on lui avait tout d'abord donnée. Donc il existe une Cour des Sessions de la Paix, cependant il n'y a pas pour le moment de juge des Sessions nommé pour le district judiciaire d'Arthabaska. Cela n'empêchera cependant pas les causes relevant du code criminel d'être entendues par des magistrats, tels que le juge Robert Vézina et le juge Germain Lacourrière.

Cependant les causes devant être inscrites comme devant être entendues en Cour du District ou devant le Greffier de la Paix, pour que le magistrat puisse y avoir juridiction (le magistrat ne pouvant pas présider une Cour des Sessions de la Paix). Toute cette affaire ne dépend que d'utilisation de termes. En pratique cependant, il pourrait y avoir des conséquences telles que le rejet d'une plainte. En effet, si la cause est inscrite comme devant être jugée par un juge des Sessions, elle pourrait être rejetée si elle est inscrite devant un magistrat qui n'a pas juridiction en Cour des Sessions. Le cas s'est d'ailleurs produit à Thetford où les 15 à 20 causes ont été rejetées sur avoir été inscrites en Cour des Sessions de la Paix, laquelle cour n'existe pas dans ce district judiciaire.

Pour éviter tout problème, la solution pratique (en dehors de la nomination d'un juge des Sessions de la Paix, est donc de bien identifier la cour devant laquelle la plainte doit être entendue. Ne pas écrire "Cour des Sessions de la Paix" lorsqu'il s'agit de la Cour du District.

Guillemette repris à Montréal

VICTORVILLE (AD) — Un des deux individus qui se sont enfuis de la prison commune d'Arthabaska, dimanche soir, a été appréhendé lundi soir à Montréal. Il s'agit de Mario Guillemette, 21 ans, de Montréal. Son compagnon de voyage, André Touchette, 29 ans, de Montmagny, est toujours au large, mais on a une très bonne idée de ses déplacements et son arrestation serait imminente. L'arrestation de Guillemette a été faite par des policiers de la Sûreté municipale de Montréal. Guillemette s'était arrêté à une boîte téléphonique, sise près d'un poste d'essence au 5080 de la rue St-Denis. Il a alors été aperçu par les sergents-détectives André Brousseau et René Leblanc qui l'ont immédiatement arrêté. Lorsque Guillemette est ressorti de la cabine téléphonique il a immédiatement été escorté des deux lumières de la police de Montréal.

Touchette avait été écroué à la prison d'Arthabaska pour purger une peine de 12 mois de tôle pour vols d'autos dans la région de Drummondville. Ils se sont enfuis, dimanche soir, après avoir scié un des barreaux de leur cellule. Il serait possible que les deux individus aient reçu l'aide d'un complice après avoir quitté la prison. Ce même soir, un automobiliste a été attaqué par trois individus près de l'école St-David. Cependant les trois individus ont pris la fuite avant d'avoir volé la voiture, lorsqu'ils ont aperçu les phares d'un autre véhicule qui se dirigeait dans leur direction. Il a cependant été impossible d'identifier les trois complices de façon suffisamment précise pour pouvoir déterminer s'il s'agit des deux évadés de la prison d'Arthabaska.

Le 7e membre de la commission des loisirs de Victoriaville sera nommé incessamment

suivant toute question ou tout problème se rapportant à l'organisation des loisirs sera assuré les services d'un secrétaire, des lettres seront envoyées à des organismes locaux afin que ces mouvements délèguent un membre pour faire partie de la commission consultative. La commission municipale des loisirs a dressé une liste des organismes qui formeront la Consultative. Cependant, le président Denis St-Pierre a déclaré que cette liste pourrait être modifiée si jamais d'autres org., s'occupant des loisirs à Victoriaville, jugent qu'ils doivent faire partie de la commission consultative. Voici la liste des 24 mouvements qui seront représentés: la commission consultative; un représentant du conseil, un représentant de la commission scolaire du clergé, des Loisirs St-Alphonse, des Loisirs St-Famille, de l'Association des Jeunes de Victoriaville de la JOC, du Centre d'Arts, du Corps professoral, des syndicats, de l'OTJ, des Jeunes Musicales, de la Chambre de Commerce de la fanfare, du club Richelieu, du club des Lions, des Elans, des Chevaliers de Colomb, des Filles d'Isabelle, de la Jeune Chambre et trois représentants choisis conjointement par le conseil municipal et le comité exécutif.

Vol qualifié et voies de fait

Yvon, Jean-Guy et Normand Carignan écopent de deux ans d'emprisonnement chacun

VICTORVILLE (AD) — Les trois frères Carignan, Yvon, (18 ans), Jean-Guy (20 ans) et Normand (21 ans), ont été condamnés à deux ans d'emprisonnement chacun pour vol qualifié et voies de fait. En attendant le prononcé de la sentence par le juge Robert Vézina, la mère des trois accusés, Mme Vve Félix Carignan, a éclaté en sanglots en implorant la pitié du tribunal. Les frères Carignan avaient reconnu leur culpabilité à l'accusation d'être entrés par effraction dans la maison de M. Raoul Brunelle, du sixième rang à St-Paul, dans le but de le voler. Après avoir fouillé la maison sans succès, les trois individus ont attendu M. Brunelle qui revenait à la maison vers deux heures de la nuit. Ils l'ont alors ligoté et lui ont demandé de déclarer où il cachait son argent.

Notre reporter a alors souligné la nomination probable d'un juge des Sessions vers

Renseignements

Au cours de l'après-midi d'hier, nous avons communiqué avec un représentant du département du Procureur général. Au premier appel téléphonique, on nous fit la mention d'un juge Vézina. "Il n'existe pas de Cour des Sessions de la Paix à Arthabaska."

Les loisirs municipaux

Le 7e membre de la commission des loisirs de Victoriaville sera nommé incessamment

suivant toute question ou tout problème se rapportant à l'organisation des loisirs sera assuré les services d'un secrétaire, des lettres seront envoyées à des organismes locaux afin que ces mouvements délèguent un membre pour faire partie de la commission consultative.

ces problèmes et toutes ces questions avec le comité exécutif et ce dernier, après étude et consultation des personnes concernées, préconiserait une politique à suivre.

Aveux des accusés

La preuve de la Couronne avait déjà été présentée devant la cour il y a quelque temps, après que les accusés eussent enregistré un plaidoyer de culpabilité. On avait alors entendu le témoignage de la victime, M. Raoul Brunelle, qui avait montré des signes de nervosité extrême. Le juge Vézina avait alors ajourné la cause pour pouvoir étudier l'affaire avant de rendre jugement. Avant le prononcé de la sentence, hier, l'avocat de la défense, Me Jules Bellavance, fit entendre trois témoins. Le plus jeune des trois frères Carignan, Yvon, se rendit le premier dans la boîte aux témoins où il relata les faits du 18 octobre. Il déclara qu'on avait décidé du vol parce qu'un de ses frères avait besoin d'argent pour payer le montant de ses assurances d'auto. Il avait été décidé qu'on se rendrait chez M. Brunelle qui devait avoir une somme d'argent suffisante chez lui.

Notre reporter a alors souligné la nomination probable d'un juge des Sessions vers

La Caisse Populaire tient son assemblée annuelle

VICTORVILLE (R.L.) — La Caisse populaire de Victoriaville a tenu hier soir son assemblée annuelle à son local du 23, Notre-Dame est. C'est M. Sam Boulanger, président de la Caisse populaire qui a souhaité la bienvenue aux actionnaires présents. M. Louis-P. Roy a ensuite procédé à la lecture du procès-verbal de la dernière assemblée générale. Le procès-verbal fut accepté tel que lu. M. Roy procéda ensuite à la présentation du rapport du conseil d'administration. M. Joseph Charland donna le rapport de la commission de crédit. M. Charles Dion fit un rapport au nom du conseil de surveillance. M. Fernand Beaudet a son tour présenta un rapport du comité dont il occupe la présidence, soit celui des relations extérieures de la Caisse populaire de Victoriaville. M. Beaudet fit également part des projets futurs qu'envisageait son comité. Mlle Pierrette Boucher, présente en intermission pour de chanter qui fut très appréciée par les personnes présentes.

Le Richelieu souligne la fête des Mères

VICTORVILLE (R.L.) — Comme par les années passées, le club Richelieu de Victoriaville a tenu à ne pas laisser passer inaperçu la fête des Mères. Aussi, lundi soir, le club Richelieu local organisait un souper mixte. Pour la circonstance, on avait retenu les services d'un confrencier de marque en la personne de l'honorable juge Jean Blais, de la Cour Supérieure. Plusieurs avocats appartenant au Barreau d'Arthabaska avaient été invités à assister et ont répondu à l'invitation. C'est Me Raymond Beaudet qui présenta le juge Blais. Me Beaudet donna quelques notes biographiques de la vie active du confrencier et résuma les qualités du juge Blais en disant: "Il possède une culture qui répond parfaitement aux impératifs de sa fonction". Dans sa conférence très spirituelle, le juge Jean Blais traita du sentiment universellement connu, l'amour. Me Claude Pinard remercia le juge Blais. Me Pinard loua les qualités de grand cœur, l'esprit de travail et l'érudition du juge. Il rendit hommage à la haute conscience professionnelle et le sens profond de l'humour du magistrat. "même si cet humour s'exprime parfois aux dépens des avocats", a dit l'avocat de Victoriaville.

Prison à vie

Avant de rendre sa sentence le juge Vézina déclara que ce crime était passible d'emprisonnement à perpétuité et de la peine du fouet. Les trois accusés, résidents de Danville, ont admis s'être rendus à St-Paul avec l'intention bien arrêtée de voler M. Brunelle, le 18 octobre dernier. Le juge Vézina a finalement condamné les trois inculpés à deux ans de détention en disant qu'il ferait une demande pour qu'ils soient envoyés au centre Laval où ils pourraient apprendre un métier avant de revenir dans le monde. "Si vous n'étiez pas si jeunes je vous condamnerais à

La Confédération canadienne, sujet de M. Pépin

VICTORVILLE (R.L.) — M. Jean-Luc Pépin, député de Drummondville, a à l'Assemblée, sera le confrencier invité à la causerie organisée par l'Association des dames libérales, section des Cantons de l'Est, le 22 mai. Ce the-causerie aura lieu à

Le Richelieu souligne la fête des Mères

VICTORVILLE (R.L.) — Comme par les années passées, le club Richelieu de Victoriaville a tenu à ne pas laisser passer inaperçu la fête des Mères. Aussi, lundi soir, le club Richelieu local organisait un souper mixte. Pour la circonstance, on avait retenu les services d'un confrencier de marque en la personne de l'honorable juge Jean Blais, de la Cour Supérieure. Plusieurs avocats appartenant au Barreau d'Arthabaska avaient été invités à assister et ont répondu à l'invitation. C'est Me Raymond Beaudet qui présenta le juge Blais. Me Beaudet donna quelques notes biographiques de la vie active du confrencier et résuma les qualités du juge Blais en disant: "Il possède une culture qui répond parfaitement aux impératifs de sa fonction". Dans sa conférence très spirituelle, le juge Jean Blais traita du sentiment universellement connu, l'amour. Me Claude Pinard remercia le juge Blais. Me Pinard loua les qualités de grand cœur, l'esprit de travail et l'érudition du juge. Il rendit hommage à la haute conscience professionnelle et le sens profond de l'humour du magistrat. "même si cet humour s'exprime parfois aux dépens des avocats", a dit l'avocat de Victoriaville.

Les plans du terrain de la D.S.D. approuvés au conseil

VICTORVILLE (R.L.) — A la dernière séance du conseil, le maire Paul-André Poirier et les échivons ont pris connaissance des plans du terrain de la future industrie qui s'établira à Victoriaville, soit la D.S.D. dont le président est M. Donat Desjardins. Le conseil a approuvé les plans et a demandé au greffier René Crochetière de déposer les plans au ministère de l'Industrie et du Commerce pour que ce dernier les approuve le plus tôt possible. Des que tous les plans seront dûment approuvés par le ministère, la D.S.D. débutera la construction de l'industrie.



M. Jean-Luc Pépin

Conciergerie

Les édiles ont approuvé une résolution concernant un avis à être publié par la ville, suivant les dispositions de l'article 1 à l'effet que le poste de conciergerie de la station de police de Victoriaville est présentement vacant et que les employés intéressés à occuper ce poste devront faire par écrit leur demande à cet effet au greffier de la ville.

Drummondville, plus précisément au motel Le Dauphin.

Pour cette occasion, le député a choisi de traiter du sujet suivant: "La Confédération canadienne". Il ne fait pas de doute que toutes les dames du comté d'Arthabaska qui font partie de l'Association libérale ne manqueront pas de se rendre à Drummondville, le 22 mai.

Estimation

Une septième estimation a été consentie à la firme F.R. Bourgeois Limitée relativement à la construction de l'usine Rubin Brothers (Clothing) Ltd. La firme recevra cette fois-ci un chèque au montant de \$97,403, ce qui porte le total des 7 estimations à \$856,829.

Protection

Une convention devra être passée entre Dominion Electric Protection Company et la ville de Victoriaville relativement à l'installation au poste de police d'un tableau récepteur d'alarme auquel seront rattachés les dispositifs de protection installés dans les établissements commerciaux ou bancaires situés dans les limites de la ville.

Resolution

Le conseil a pris connaissance d'une résolution de la Commission scolaire de Victoriaville

En janvier dernier, M. Vézina vendait son établissement de Princeville à M. Rodidas. Celui-ci depuis, a revendu l'hôtel à M. Legrand. En dépit de tous ces changements de propriétaires et des quatre mois qui se sont écoulés depuis la première transaction, le permis de la Régie des Alcools est toujours au nom de M. Jean-Paul Vézina.

De ce fait M. Vézina demeure responsable de la bonne tenue de l'établissement où est

Condamné même s'il n'est plus propriétaire de l'hôtel

VICTORVILLE (AD) — Les retards fréquents dans le transfert des permis de la Régie des Alcools par suite de la vente d'un établissement détenteur de permis peuvent causer de nombreux inconvénients. M. Jean-Paul Vézina, de Princeville, le sait... et pour cause. Ces retards de procédures lui ont coûté au moins \$200 jusqu'à date. En janvier dernier, M. Vézina vendait son établissement de Princeville à M. Rodidas. Celui-ci depuis, a revendu l'hôtel à M. Legrand. En dépit de tous ces changements de propriétaires et des quatre mois qui se sont écoulés depuis la première transaction, le permis de la Régie des Alcools est toujours au nom de M. Jean-Paul Vézina. De ce fait M. Vézina demeure responsable de la bonne tenue de l'établissement où est



L'HONORABLE juge Jean Blais de la Cour Supérieure était le confrencier invité au dernier souper Richelieu. Cette rencontre était mixte afin de souligner la fête des Mères. Sur la photo, nous apercevons, de gauche à droite, Me Raymond Beaudet qui a présenté le confrencier, l'honorable juge Blais, M. Armand St-Pierre, président du club Richelieu de Victoriaville et Me Claude Pinard qui a remercié le confrencier.

Quatre soumissions reçues pour des travaux d'asphalte

VICTORVILLE (R.L.) — Lors de leur dernière réunion, les membres du conseil de ville ont pris connaissance de soumissions relatives à des travaux d'asphalte et autres qui doivent être effectués dans quelques rues de la ville au cours de l'été. Quatre entreprises spécialisées ont présenté des soumissions. La plus basse des quatre est celle de la compagnie de pavage Lasalle Limitée de Victoriaville, au

montant de \$42,383. Lemay Construction Limitée a présenté une soumission au montant de \$43,243.23. Gagne Excavation, au montant de \$43,300 et Cormier Limitée au montant de \$45,689.02. Ces trois dernières compagnies sont également de Victoriaville. Le conseil étudiera les soumissions et donnera sa décision à la prochaine séance de lundi prochain, fort probablement.

Franc... Parler

VICTORVILLE (R.L.) — Les fervents de la balle molle seront servis à souhait cet été à Victoriaville. En effet, la ligue Industrielle du président Jacques Auger présente des joutes lundi, mardi, mercredi et jeudi soir. En plus le lundi et le mercredi, des programmes doubles sont présentés. Cependant, si ces programmes doubles se terminent tous aussi tard que le premier qui fut joué lundi soir, le circuit perdra de l'intérêt pour les spectateurs.

Dans les cadres de la semaine nationale de la JRC, la section locale de la Jeunesse Rurale Catholique organise dimanche soir prochain une grande soirée récréative pour ses membres. Il y aura programme d'amateurs et sketches. L'artiste invitée à cette soirée sera la talentueuse France Belanger, jeune diseuse de notre ville. Mlle Rita Provencher, présidente de la JRC, section de Victoriaville, présidera cette intéressante soirée qui aura lieu au Centre catholique de Victoriaville.

Un gala de chant et de culture physique était présenté hier soir en la salle du sous-sol de l'église St-Gabriel Lalemant. Il y avait aussi exposition de travaux artistiques faits par des enfants.

L'OTJ de Victoriaville offre l'opportunité aux jeunes gens et jeunes filles de mettre leurs talents de chef au service de la jeunesse. Comme qualités de base essentielles, on recommande une personnalité attachante, d'avoir le goût du travail en équipe, et surtout, d'aimer les jeunes. L'âge minimum est de 17 ans. La sélection se fera le 28 mai par un comité désigné à cet effet. On doit adresser sa demande d'emploi à M. Robert Soubrier, secrétaire de l'OTJ.

Par un stage d'un mois en Europe

M. Pierre Lemoyne se perfectionnera en récréation et éducation physique

SHAWINIGAN-SUD — M. Pierre Lemoyne, directeur de la Commission des Loisirs de la ville de Shawinigan-Sud, fera un stage d'un mois en Europe pour se perfectionner dans le domaine de la récréation et de l'éducation physique. Il quittera notre pays le 12 juin pour être de retour le 14 juillet.



M. Pierre Lemoyne

Il fait partie d'un groupe de douze personnes spécialisées dans ce domaine et provenant du Québec, de l'Ontario et des Provinces Maritimes. Ils seront les hôtes du gouvernement français et durant ce temps, un certain groupe de professeurs d'éducation physique de ce pays viendront au Canada.

M. Lemoyne et les 11 autres Canadiens iront à Anceps et Creps en France, ainsi qu'en Espagne et en Grèce. Ils étudieront les techniques de camps sur les jeux et sports en plein air, la récréation intérieure ainsi que l'administration d'un service de récréation.

Le directeur de la Commission des Loisirs de la ville de Shawinigan-Sud est diplômé en éducation physique de l'Université d'Ottawa. Il possède également des qualifications en administration.

Les Navigateurs du St-Maurice réclament

Que le dépotoir soit nettoyé et la vermine exterminée

GRAND-MÈRE — Les Navigateurs du St-Maurice ont fait parvenir au conseil de ville le texte d'une résolution qu'ils ont adoptée à leur assemblée du 19 mars dernier, dans laquelle ils demandent à la ville de nettoyer le dépotoir municipal et d'exterminer la vermine. Le texte de la résolution adoptée par les Navigateurs du St-Maurice a été lu à la séance régulière, lundi soir.

Préparant la parole sur le sujet, l'échevin Hormidas Prud'homme a rappelé qu'à la dernière séance du conseil, il avait préconisé l'aménagement d'une haie de dix pieds pour cacher le dépotoir et de faire quelque chose au sujet de la bâtisse du gardien du dépotoir.

M. Prud'homme a dit que

pour solutionner ce problème, il faudrait faire brûler la bâtisse de M. Paquin. Il faut que les déchets soient brûlés ou enlevés le long de la clôture, a-t-il dit.

L'échevin du quartier No 4 a aussi fait l'éloge de M. Paquin qui recueille les vidanges dans les limites de la cité. Mais dans son contrat, l'entretien du dépotoir ne serait pas prévu.

C'est alors que M. Prud'homme a suggéré que l'on donne un autre contrat pour l'entretien du dépotoir.

Il a terminé en disant qu'un inspecteur en hygiène doit venir sous peu et qu'il faudrait faire quelque chose de bon avant d'être dans l'obligation de le faire.

Intérêt accru des Canadiens pour le problème des Indiens

SHAWINIGAN — Les Canadiens de race blanche manifestent actuellement un intérêt accru pour le problème indien. Telle est la réflexion faite par Mlle Alayns O'Bomsawin, présidente de la Réserve d'Odanak, qui adressait la parole devant les membres du club Richelieu de Shawinigan, samedi soir, à l'Auberge Cascade, à l'occasion d'un dîner mixte organisé pour la fête des mères.

Mlle O'Bomsawin, de son nom blanc, Hélène Robert, demeure présentement dans la métropole où elle travaille pour une entreprise de cosmétiques.

La conférencière a rappelé que les Indiens Abénakis dont des descendants demeurent dans la réserve d'Odanak accueillent les blancs sur le sol

de la Nouvelle-France et avaient toujours combattu à leur côté lors des guerres qui eurent lieu par la suite.

Les Indiens ont également apporté leur contribution aux blancs en leur enseignant des moyens de bien vivre malgré un climat rigoureux, à trouver des remèdes à l'aide d'herbes et à explorer les nouvelles contrées en servant de guides.

Présentement, le nombre d'Indiens s'accroît continuellement au point qu'il n'y a plus de place sur les réserves. La loi canadienne empêche les Indiens de se lancer en affaires et de vivre comme tout autre Canadien.

Présentement la réserve indienne d'Odanak renferme 600 Indiens environ dont quelque 150 enfants.

Mlle O'Bomsawin travaille depuis quelque temps à la réalisation d'un projet qui lui est

cher: doter la réserve d'une piscine à l'intention des enfants.

Depuis quelque temps déjà elle a entrepris une tournée de conférences, et de récitals où elle recite des légendes ou chante des chansons indiennes afin de recueillir les fonds nécessaires pour réaliser ce projet.

Mlle O'Bomsawin a finalement invité les membres Richelieu à visiter la réserve d'Odanak et à venir se rendre compte par eux-mêmes de la façon dont vivent les Indiens d'aujourd'hui.

Les Richelieu qui célébraient par la même occasion la fête des mères, avaient invité leurs épouses à ce dîner. On remit à chacune un cadeau souvenir. Le président Jean Laperle avait invité à la table d'honneur pour cette occasion, sa mère et son père, M. et Mme Albert Laperle.

FIANCES ET FUTURS MARIÉS

Achetez directement de la manufacture et économisez 25% et plus sur l'achat de vos habits tout faits ou sur mesure, chez votre tailleur **BOND**, 517, 5ème Rue, Grand-Mère.

Réalisez de Vraies Economies aux "Magasins Carillon"

Magasins Carillon

CHAQUE SEMAINE

vous trouverez dans ce journal des spéciaux que vos marchands "CARILLON" vous offrent à des prix vraiment très bas.

- MARCHANDS "CARILLON"**
- E. BOISVERT & FILS**
Boucher Bâtière Licencié
1152, Prigon LB 9-5473
 - MARCHE GARNIER**
3742, Garnier, Shaw, Nord
LB 9-5311
 - H. PAILLE ENR.**
1296, St-Paul LB 7-7239
 - MARCHE BOURASSA**
Licencié
1456, 10e Ave, Shaw, Sud
LB 4-2434
 - DONAT COTE**
482, Tessier, La Tuque
Tél.: 855-4197
 - MARCHE ST-MAURICE LTEE**
2156, 5e Ave, Shaw, Sud
LB 4-3444
 - MARCHE VINCENT**
1443, Prigon LB 9-5445
 - JULES BASTIEN**
Bâtière Licencié
2625, St-Marc LB 9-3211
 - REAL ROBITAILE**
356, 109e Rue, Shaw, Sud
LB 4-2484
 - EPHREM LACERTE**
2272, St-Marc, LB 4-5459
 - L.-G. BOURQUE**
1406, 6e Avenue
Grand-Mère, LB 8-3259
 - GEORGES DARVEAU**
Marchand Général
Marvè Jonction
 - BENOIT AUBRY**
Licencié
1380, 125e Rue, Shaw, Sud
LB 4-5431
 - ROGER DECHARETTE**
192, Station LB 4-2922
 - BOISVERT & FRERE**
1301, Sigaire LB 9-5451
 - MARCHE CENTRAL**
373, Tamarac, LB 4-2395
 - MARCHE JACQUES GELINAS**
1782, Prigon, LB 9-0911

VIANDES

ROTI DE PORC
Frais dans la longe, livre
.59

CHOPS DE PORC
Frais, maigre, livre
.69

CRETONS TAILLEFER
.29

SMOKED MEAT "COORSH"
4/.99

JELLO TOUTES SAVEURS
paquet familial de 6 onces
3/.55

JUS DE TOMATE
Libby, boîte de 20 onces
6/.95

SEL FIN
Windsor, boîte de 2 livres
3/.49

CREME
glacée, Raguil en plastique, 3 chopines
.79

CORN FLAKE
Kellogg, Boîte de 17 onces
2/.59

POIS VERT
de Tantais, Royal, Boîte de 14 onces
8/\$1.00

GRAISSE
Domestic, paquet de 1 livre, rabais de 3¢
2/.69

MOU-TARDE
Schwartz, jarre de 16 onces, rabais de 4¢
2/.39

DREAM WHIP
Crème fouettée, paquet 2 onces
2/.55

SOUPE LIPTON
poulet et nouilles, rabais de 2¢
4/.89

EMPOIS
liquide Glide, 32 onces, rabais de 5¢
2/.45

SAVON
Palmolive 144s, rabais de 5¢ par 4 barres
2/.49

PATE A DENT
Colgate format familial 12 x régulier 1.19 pour
99

S.O.S. BON NETTOYEUR
pour le printemps 10 tampons
2/49¢

DEODORANT FLORIAN
Odeurs variées
69¢

PAPIER TOILETTE
"White Swan" **8/89¢**

"SHAMPOO HALO"
format familial Reg. \$1.19 **99¢**

FRUITS ET LEGUMES

POMMES
MCINTOSH: No 1, 3 livres
.49

SALADE
Fraiche grosseur 30
2/.39

OIGNONS
à cuire - 5 livres
.39

CHAMPIGNONS
Frais - 1/2 livre
.39

Pour éviter qu'elles ne soient répandues

Les vidanges devraient être déposées sur la rue le mercredi

GRAND-MÈRE — L'échevin Eddy Calille a attiré l'attention du conseil, réuni en séance régulière, lundi soir, sur le fait que des marchands et des citoyens de la 6e Avenue mettent leurs déchets dehors, le mardi soir, alors que les vidanges ne les ramassent que le mercredi matin. Il a ensuite demandé aux marchands et aux contribuables de déposer leurs déchets le mercredi matin, avant dix heures, heure où M. Paquin les ramasse.

Cette mesure aura pour effet de rendre la 6e Avenue plus propre. M. Calille a souligné qu'il dans la nuit du mardi au mercredi, les déchets sont répandus par des chiens ou le vent.

L'échevin du quartier No 5 a suggéré ensuite de ramasser les vidanges deux fois par semaine, surtout l'été.

Grand-Mère ont aussi remercié le conseil pour la décision que la ville leur a accordée.

Quatorze citoyens ont signé une requête qu'ils ont fait parvenir à la ville, concernant des réparations et des améliorations qu'ils aimeraient voir faire sur les trottoirs et les bandes de la 4e Rue, entre les 5e et 6e Avenues. L'ingénieur de la ville, M. Jean-Claude Veillette, fera une estimation du coût des réparations et présentera ensuite son rapport au conseil.

La ville a accepté de prêter deux terrains de tennis, de 9 heures le matin à 5 heures l'après-midi, le 5 juin, aux employés de la Consolidated Paper, pour leur permettre de tenir un tournoi de tennis.

Le conseil a ratifié en séance publique deux décisions prises en comité permanent. Tout d'abord, on a acheté pour la somme de \$2,500, du garage Antonio Matteau, un camion de marque GMC P.V. 7,500 livres. Les échevins St-Onge et Boucher ont proposé l'adoption de la résolution. Ensuite, on s'est porté acquiescent, pour \$12,000, d'un autre camion GMC P.V. 24,000 livres et le même garage. Les échevins Lavergne et Calille ont proposé et secondé l'adoption de la résolution.

L'échevin Lavergne a dit que le garage Matteau avait le prix le plus bas pour le camion P.V. 24,000, mais qu'il était le seul qui répondait aux spécifications demandées par l'ingénieur.

L'abbé Langevin aux Optimistes

"Je suis édifié par votre travail auprès des jeunes"

SHAWINIGAN — "Je vous exhorte à continuer parce que le travail que vous faites est trop beau pour cesser". Telle est la réflexion faite par l'abbé Jacques Langevin, titulaire de méthode au Séminaire Ste-Marie, aux membres du club Optimiste de Shawinigan, lors du dernier dîner hebdomadaire à l'Auberge Cascade.

M. l'abbé Langevin accompagnait son élève, Jacques Foucher, qui vient de remporter les honneurs du concours oratoire Optimiste dans Shawinigan et qui représentera le club local lors du concours de district qui aura lieu au Manoir de l'Estérel, en fin de semaine.

"Quand je vois des adultes qui se donnent, comme vous le faites et qui manifestent autant d'abnégation auprès des jeunes, je suis édifié," a déclaré l'abbé Langevin.

"Les jeunes sont d'ailleurs très édifiés de l'attitude que vous avez à leur endroit et vous pouvez déjà compter que Jacques Foucher et le gagnant du concours de l'an dernier, seront parmi vos futurs membres."

Le titulaire de méthode qui a collaboré beaucoup avec les responsables du concours oratoire du club Optimiste, a souligné le magnifique travail et le grand dévouement de M. Général Lavergne, un ancien président du club qui était responsable du concours oratoire.

L'aqueduc du lac des Piles

MM. Bronsard et Auger ont accordé des servitudes

GRAND-MÈRE — MM. Wilfrid Bronsard et Charles Auger ont consenti des servitudes à la ville de Grand-Mère pour son aqueduc du lac des Piles. M. Bronsard recevra \$505 de la ville, et M. Auger, \$907.50.

Son Honneur le maire J.A. Therrien et le greffier, M. Emile Lacroix, ont été autorisés à signer le contrat, pour et au nom de la ville, avec M. Bronsard, sur proposition des échevins Leo-Paul Lavergne et Philippe Boucher. Ils ont reçu la même autorisation pour le contrat avec M. Auger, sur proposition de l'échevin Alfred St-Onge, secondé par l'échevin Lavergne.

M. Julien Gélinas a félicité le maire suppléant, l'échevin Martial Milette, pour la façon dont il a présidé la séance régulière du conseil, lundi soir, en l'absence de son nonneur le maire J.A. Therrien, en voyage d'affaires à Montréal jusqu'à vendredi.

L'échevin Alfred St-Onge, secondé par l'échevin Philippe Boucher, a proposé l'adoption d'une résolution concernant

le changement d'adresse de la flotte de taxis de M. Albert Gendron. La nouvelle adresse est 689, 6e Avenue. M. Gendron vient de se porter acquiescent des taxis de M. Langlois.

Après avoir eu connaissance de nombreuses soumissions pour des poteaux d'acier pour soutenir les annonces de circulation, le conseil a accordé le contrat au plus bas soumissionnaire, sur proposition des échevins Leo-Paul Lavergne et Eddy Calille. La maison J.L. Lacerte vendra des poteaux de 10 pieds de hauteur, à 44 cents du pied, plus la taxe.

Trois firmes ont présenté des soumissions pour de la tourbe. Sur proposition de l'échevin Hormidas Prud'Homme, appuyé par l'échevin Alfred St-Onge, le contrat a été partagé en deux, entre MM. Houle et Bordeleau, qui ont présenté des soumissions identiques de 40 cents la verge carrée. Le contrat pour l'achat de terre a été donné à M. Bilodeau, à raison de 35 cents la verge, pour une épaisseur de quatre pouces.